***RAPPORT MORAL DE L’AMAPA***

***ANNÉE 2021***

Nous voici à nouveau réunis pour notre Assemblée Générale annuelle et je tiens encore une fois à vous remercier pour votre présence et votre fidélité.

Je vous ai fait lecture du rapport moral de l’année 2002 pour 2 raisons. La première, parce que l’AMAPA aura 20 ans en septembre prochain. La seconde, parce que vu la situation de grande instabilité dans laquelle nous nous trouvons aujourd’hui, je tenais à vous rappeler d’où nous sommes partis pour mieux appréhender les enjeux à venir.

Benjamin Montels et moi-même étions autour de la même table lorsque l’AMAPA est née. Nous pouvons témoigner de l’esprit qui a animé une poignée d’entre nous, auteurs, producteurs et juristes, afin de faciliter le recours à la médiation dans un métier où le rapport de forces entre partenaires ne permettait pas aux plus fragiles de faire entendre leur voix en cas de litige.

20 ans après, le succès de l’AMAPA n’est plus à démontrer. Son utilité non plus. Si en 10 mois d’activité nous enregistrons plus de 35 médiations, c’est grâce à vous tous, membres de l’AMAPA, grâce à votre relai auprès de vos adhérents et à votre soutien constant. C’est aussi grâce à la qualité de nos médiateurs qui font un travail remarquable pour permettre aux professionnels de venir à bout des conflits qui les opposent.

En avril dernier, nous avons enfin pu former de nouveaux médiateurs issus de la GARRD, de l’ACCESS et du SCA, et renouveler les médiateurs de différents collèges, notamment celui du documentaire et de la fiction qui représentent le plus gros volume de médiations. À noter toutefois que ces 10 derniers mois, c’est la fiction TV et le cinéma qui enregistrent le plus grand nombre de médiations : 19 demandes contre 13 pour le documentaire.

Aujourd’hui, l’AMAPA est composée des 15 principales organisations professionnelles qui illustrent le dynamisme de nos métiers. Pour autant, notre association souffre d’un manque de financement qui met en péril l’objet même de sa mission.

Comme l’indique le rapport d’activité, les 13 demandes de médiation déposées depuis janvier n’ont pas encore donné lieu à une réunion entre les parties. 13 médiations en attente, c’est énorme. Cela est dû à un embouteillage sans précédent des dossiers dont le traitement repose essentiellement sur les seules épaules de notre Déléguée Générale qu’un travail à mi-temps ne permet pas de désengorger.

À ces 13 médiations en attente, notons les 6 médiations qui ont pu trouver un accord sans passer par une réunion. La Déléguée Générale a joué un rôle de facilitateur pour aider les parties à régler leur litige. C’est une bonne chose. Mais au prix d’un nombre d’appels incalculables et d’un temps passé au téléphone qui frise le sacerdoce.

Nous nous réjouissons d’une telle expansion de l’AMAPA. Nous avons tous œuvré pour cela. Mais force est de constater que notre organisation actuelle et notre budget ne nous permettent plus de faire face à ce développement.

Notre situation financière se fragilise d’année en année et cela malgré l’adhésion en 2020 et 2021 de 3 nouveaux membres, et l’absence de dépense de formation l’an dernier. Nous nous sommes engagés auprès de nos membres à ne pas augmenter le montant de la cotisation et avons misé sur le soutien des pouvoirs publics pour nous aider à assainir nos finances. Nous comptions particulièrement sur le CNC à qui nous avons demandé d’augmenter sa subvention de 15.000€, passant ainsi de 5.000€ à 20.000€. Le CNC ne nous a pas entendu et a maintenu sa subvention de 5.000€. C’est une mauvaise nouvelle pour l’AMAPA qui n’est pas parvenu à convaincre du rôle social que notre association joue auprès des auteurs, les plus enclins à recourir à la médiation : sur les 36 médiations traitées par l’AMAPA entre juin 2021 et avril 2022, 24 proviennent des auteurs, soit les 2/3.

Le manque de ressources de l’AMAPA nous oblige d’ores et déjà à faire des choix. Dans un premier temps, et comme annoncé l’an dernier, nous maintenons l’idée de faire l’acquisition d’un outil de gestion des médiations qui devrait nous permettre d’écrémer le volume des dossiers en contraignant les parties à synthétiser leur conflit au moment de la saisie en ligne de leur demande de médiation, sans que ce rôle n’incombe à notre Déléguée Générale.

Afin de maintenir la qualité de nos services et de nos engagements, nous pourrions être contraints de limiter le nombre de médiations ou d’encourager les parties à saisir l’AMAPA à une date ultérieure. En effet, de par nos statuts, nous nous engageons à tenir une réunion de médiation dans les 2 mois qui suivent la désignation des médiateurs. Avec l’engorgement des demandes, c’est un engagement qui nous sera de plus en plus difficile à tenir dans les prochains mois.

Vous l’aurez compris, aujourd’hui nous cherchons moins à faire connaître l’AMAPA qu’à augmenter nos ressources. Notre succès montre bien que le métier a besoin des services de l’AMAPA. Mais si nous voulons que ce service unique en son genre perdure, il nous faut ensemble trouver des solutions. Sans quoi c’est l’existence même de l’AMAPA qui s’en trouvera menacée.

Je ne voudrais pas terminer sur une note trop pessimiste alors que notre bilan demeure très positif. Comme chaque année, je veux remercier les équipes de la PROCIREP d’accueillir l’AMAPA dans les meilleures conditions et de lui offrir l’expertise technique nécessaire à son bon fonctionnement administratif.

Et à vous tous, mes chers collègues du bureau, je vous témoigne toute ma reconnaissance et mon amitié pour votre disponibilité et votre engagement auprès de l’AMAPA.

Anne Landois

Présidente de l’AMAPA

Mai 2022